

1985
30

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

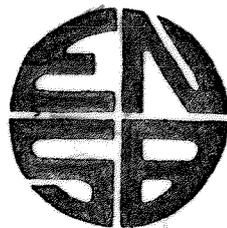
MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

KAKUNZE-NYANSORO (Caritas)

CATALOGAGE DES COLLECTIVITES-
AUTEURS, recueils d'exercices
selon l'édition 1983 de la norme
NF Z 44-060

ANNEE : 1985

21 ème PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES

CATALOGAGE DES COLLECTIVITES - AUTEURS

recueil d'exercices, selon l'édition
1983 de la norme NF Z44 - 060



Mémoire présenté par Caritas Kakunze-Nyansoro
sous la direction de Mesdames M.N Poncet et S.Sabbah.

1985

-21 ème Promotion-

1 9 8 5

30

VILLEURBANNE

KAKUNZE-NYANSORO (Caritas)

Catalogage des collectivités-auteurs : recueils d'exercices ; selon l'édition 1983 de la norme NF Z44-060 : mémoire / présenté par Caritas Kakunze - Nyansoro . - Villeurbanne :Ecole Nationale Supérieure de bibliothécaires, 1985, - 92 f. ; 30 cm

Mémoire E.N.S.B. : Villeurbanne : 1985 :

Collectivité-auteur, catalogage, exercices

Recueil d'exercices de catalogage des collectivités-auteurs (sans le congrès), accompagnés de quelques exposés explicatifs.

S O M M A I R E

I	Introduction	p. 1
	1.1 Historique.....	p. 1
	1.2 Objet et champ d'application...	p. 4
II	Forme et structure des vedettes de collectivités- auteurs, comparaison de l'édition 1955 avec celle de 1983	p. 6
	2.1 Langue et forme.....	p. 6
	2.2 Qualificatifs	p. 8
	2.3 Collectivités subordonnées établissements des sous-vedet- tes	p. 9
III	Exercices commentés	p. 11
	Collectivités prises à leur nom	p. 11
	Collectivités territoriales.....	p. 52
	Collectivités religieuses	p. 78

TABLE DES EXERCICES

1 - THOMSON - CSF (Paris)	p.13
2 - ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'OZONE	p.16
3 - ASSOCIATION DES AGES (Paris)	p.19
4 - COMITE d'ETUDES DES TERMES TECHNIQUES FRANCAIS	p.21
5 - CENTRE D'ETUDES PHYTOSOCIOLOGIQUES & ECOLOGIQUES	p.24
6 - ASSOCIATION SKI SANS FRONTIERES (Grenoble)	p.27
7 - CENTRE DE COORDINATION POUR LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT EN INFORMATIQUE ET SOCIETE(Paris)	p.30
8 - U N E S C O	P.33
9 - MUSEE NATIONAL D'ART MODERNE (France)	p.37
10- UNIVERSITE RENE-DESCARTES (Paris)	p.39
11- LABORATOIRE DE PSYCHOPHYSIOLOGIE (Toulouse)	p.41
12- ASSOCIATION TECHNIQUE DE Fonderie (Paris)	p.44
13- SLOAN FOUNDATION (Etats-Unis)	p.47
14- CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE. (France)	p.50
15- FRANCE	p.53
16- RHONE-ALPES	p.56
17- ALLEMAGNE (République Fédérale)	p.59
18- ALGERIE (Gouvernement général)	p.61
19-FRANCE. Direction generale des collectivités	p.65
20-AIN	p.67
21-SEINE-MARITIME	p.70
22-SAVOIE	p.73
23-BUREAU POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION (Djakarta)	p.76
24-EGLISE REFORMEE DE FRANCE	p.78
25-EGLISE CATHOLIQUE. Episcopat français	p.80
26-PAROISE DE SAINT-SEVERIN (Paris)	p.83
27-FOI ET CONSTITUTION	p.85
28-COUVENT SAINTE-MARIE(L'Arbresle, Rhône)	p.88
29-[Ordo paenitentiae].1974	p.90
30-CENTRE THEOLOGIQUE DE MEYLAN(Grenoble)	p.92

I - INTRODUCTION

1 - 1. Historique

Pendant fort longtemps, dans les bibliothèques françaises les ouvrages émanant ou rédigés sous la responsabilité d'une collectivité étaient considérés comme des anonymes ou catalogués comme tels.

La règle stricte du classement des anonymes au premier mot du titre rendait difficile la recherche de l'information bibliographique.

D'une manière générale, le lecteur connaît le nom de l'organisme qui publie et non pas les différents titres de ses publications.

Pour tenter de compenser le caractère arbitraire de la règle du "premier mot du titre", l'usage voulait d'autre part que fut soustrait à cet anonymat tout ouvrage dans le titre duquel figurait le nom d'un rédacteur, d'un rapporteur, quel qu'il fût ou bien on faisait des fiches au nom des différents signataires.

C'était le cas de certains rapports d'établissements publics, par exemple les "Rapports sur l'activité du Conservatoire national des arts et métiers" catalogués sous le nom des directeurs successifs de cette institution.

Ainsi les fiches des publications d'une même collectivité qui auraient dû normalement être rassemblées se trouvaient dispersées. (cf, Introd. norme 1955).

Si la notion de collectivité-auteur ne s'est imposée dans les bibliothèques françaises que très tard, il convient toutefois de reconnaître que ces difficultés avaient depuis longtemps préoccupés certains catalographes.

En 1912, l'Association des bibliothécaires français (A.B.F.) publie les règles et usages observés dans les principales bibliothèques de Paris pour la rédaction et le classement des catalogues d'auteurs et d'anonymes auxquels malgré leur caractère provisoire se sont référés pendant de longues années un grand nombre de bibliothécaires, notamment dans les bibliothèques universitaires.

Les règles de l'A.B.F. envisageaient comme cas particulier les publications administratives et recommandaient de les cataloguer sous le nom de l'administration considérée si le titre de la publication ne peut être énoncé sans rappeler le nom de l'administration dont elles émanaient, et de faire une fiche de renvoi à ce nom si la publication peut être demandée par les premiers mots de son titre.

L'A.B.F. étendait d'ailleurs cet usage aux publications financières et commerciales.

Les règles de l'A.B.F. envisageaient également le cas des publications d'administration ou d'établissement portant le nom d'un rédacteur ou d'un rapporteur et recommandaient de faire au moins une fiche de renvoi au nom de l'administration ou de l'établissement considéré.

Le juriste, le politicien connaissaient depuis fort longtemps les collectivités en tant que personnes morales qui, parfaitement autonomes et en leur propre nom exercent des droits. Mais le bibliothécaire n'a reconnu nettement le principe de l'auteur personne morale qu'en 1942.

A cette date, Jacques ^{de} Dampierre fut chargé de préparer des intructions pour le catalogage des publications officielles. Il suivit de très près les règles américaines définies en 1939 pour la Bibliothèque du Congrès.

Le projet de catalogage des imprimés communs, dictionnaire des cas (Pr Z 45 - 003), préparé de longue date à la Biblio-

thèque Nationale sous la direction de Mme S. Briet et paru en 1945, se référait en matière de publications officielles à l'étude de Jacques Dampierre.

En 1948, il fut soumis à l'enquête publique et souleva diverses critiques :

- D'une part, l'adaptation française des règles basées essentiellement sur une structure administrative étrangère et relevant des principes de catalogage assez différents se révéla peu après insoluble.

- D'autre part, le terme de "publication officielle" était mal défini.

Si les difficultés d'application demeuraient, le problème était posé, et les inconvénients du classement traditionnel n'apparaissaient que plus évidents avec la masse croissante d'ouvrages français et étrangers émanant des collectivités.

En 1952, les spécialistes en catalogage de la Bibliothèque Nationale, de la Bibliothèque administrative de la Préfecture de la Seine et de la Fondation nationale des Sciences politiques rédigèrent des instructions qui donneront naissance au projet Pr Z44 - 060.

Ce projet fut approuvé par la Commission du Code de catalogage en 1953, soumis à l'enquête publique en 1954, et rédigé en 1955 sous sa forme définitive.

La Norme NF Z44 - 060 fut homologuée le 31 octobre 1955. Cette norme introduit la notion de collectivité de caractère territorial qui remplace la conception américaine de vedette géographique. La distinction entre les publications dites officielles et les publications émanant des Collectivités privées, cesse d'être un critère pour la forme à donner aux vedettes de collectivités-auteurs.

Pendant plus de trente ans, ces normes ont servi de base aux catalogueurs français. Sur la base des recommandations de la Fédération internationale des associations des bibliothécaires (F I A B), et pour tenir compte de l'évolution

[^]
et des Bibliothèques

de la technique et des travaux internationaux; un groupe de travail de la Commission nationale de catalogage revisa la norme au cours du premier semestre 1982. Elle fut homologuée en 1983.

Cette nouvelle édition apporte des modifications surtout au niveau des qualificatifs, de l'établissement des sous-vedettes et des collectivités subordonnées. Ces différents points seront analysés dans la deuxième partie.

1 - 2. Objet et Champ d'application

L'objet principal de la norme est de promouvoir l'uniformité des vedettes dans les notices bibliographiques produites pour l'échange international dans le cadre du contrôle bibliographique universel.

Le champ d'application de la norme NFZ 44 - 060 est limité à la forme, à la structure des vedettes de collectivités et à l'établissement des renvois.

Il n'est généralement pas fait mention ni de l'utilisation, ni du choix d'une collectivité comme auteur (par exemple en vedette principale ou secondaire) qui sont traités dans la "Guide pratique du catalogueur", et doivent faire l'objet d'une norme particulière.

Néanmoins, rappelons quelques principes :

- . Une collectivité est considérée comme auteur de tout ouvrage dont elle assume quant au fond l'entière responsabilité.
- . Tout ouvrage édité scientifiquement par une collectivité, mais dont une personne physique assume, quant au fond la responsabilité, est traité comme l'ouvrage de cette personne, et la collectivité éditrice fera l'objet d'une fiche secondaire.

En revanche, tout ouvrage signé par une personne physique en tant qu'agent d'une collectivité, est traité comme l'ouvrage de cette collectivité.

. Tout document dont la responsabilité incombe conjointement à deux ou trois collectivités, est catalogué sous le nom de la première collectivité citée sur la page de titre, les autres faisant l'objet de fiches secondaires. Mais un tel document sera traité en anonyme si les collectivités-auteurs sont plus de trois et qu'aucune d'elle n'assume nettement la responsabilité principale.

Le Congrès et les manifestations temporaires ne seront pas inclus dans notre recueil, ils ont été traités par René Merlet (" Catalogage des congrès : exercices d'application de la norme française NF Z 44-060 nouvelle éd. Octobre 1985.-Villeurbanne).

II FORME ET STRUCTURE DES VEDETTES DE COLLECTIVITES- AUTEURS

(Comparaison de l'édition 1955 avec celle de 1983)

2 - 1. Langue et Forme

La norme de 1955 recommandait de prendre le nom d'une collectivité dans la langue du pays, tandis que la nouvelle adopte la langue souvent employée dans les publications.

D'autre part, elle préconisait de prendre la forme française quand la langue du pays auquel appartenait une institution entraînait de trop longues recherches, mais elle ne précisait pas lesquelles.

Sur cette question, la nouvelle norme précise qu'il s'agit des cas où la langue de la publication est peu pratiquée ou écrite en caractères non latins.

L'ancienne norme était conçue pour des perspectives plus territoriales qu'internationales. Elle se voulait juridique, ce qui supposait une connaissance de l'organisation et de la hiérarchie des diverses collectivités.

L'édition 1983 recommande :

- de prendre en vedette principale le nom courant de la collectivité et non pas le nom officiel comme l'obligeait l'édition 1955.

- de transcrire le nom de la collectivité tel qu'il se présente dans la source d'information même s'il commence par des abréviations, des signes non-alphanumériques, des prépositions, des articles contractés, des adjectifs (cf NF Z44 - 060 1. 2. 4. 3)

Selon l'ancienne édition, ces particules qui précèdent le nom sont soit supprimées, soit rejetées entre parenthèses après le nom. Néanmoins, on fait un renvoi de la forme du nom figurant sur l'ouvrage à la forme retenue (Cf NF Z44-060 1. 3. 2 (1955))

Exemples 1955 :

- Vedette principale : ALPES (Hautes)
Renvoi de HAUTES-ALPES

- Vedette principale : ACCADEMIA DEI LINCEI
Renvoi de : REALE ACCADEMIA DEI LINCEI

Exemples 1983 :

- Vedette principale : HAUTES-ALPES
pas de renvoi

- Vedette principale :: M. H. DE YOUNG MEMORIAL MUSEUM
Renvoi de : DE YOUNG MEMORIAL MUSEUM

La graphie de la vedette est inchangée, le nom entier de la collectivité est écrit en capitales.

Quant aux sigles et acronymes, la norme 1955 est très rigide : il faut toujours développer les sigles même si la collectivité est plus largement connue sous son sigle. L'exemple le plus connu est celui de l'Unesco, il y a pas mal de lecteurs qui ne connaissent pas la forme développée de ce sigle.

Actuellement, bien qu'on préfère la forme développée, il est autorisé :

- de prendre en vedette principale un sigle ou un acronyme largement employé sur les publications.
- de l'écrire sans le développer, sans points ou avec points, suivant qu'il se prononce ou pas, lorsqu'il figure dans le nom d'une collectivité (cf NF Z44 - 060 1. 2. 2. 2)

2 - 2. Qualificatifs

En 1955, les éléments d'identification d'une collectivité-auteur se limitaient uniquement à la localisation géographique. C'est à dire qu'il importait d'indiquer après le nom de la collectivité, le nom de la ville où était situé le siège social de cette collectivité. Et la vedette principale et son qualificatif étant séparé par un point.

Dans les recommandations de l' I F L A (= F I A B), lesquelles ont servi de base à la rédaction de la norme 1983, les qualificatifs retenus peuvent être soit le nom de la ville, soit le nom du pays, soit le nom de la ville suivi du nom du département.

D'autres qualificatifs peuvent être employés lorsqu'on le juge nécessaire (s'ils apportent une identification satisfaisante à la collectivité-auteur).

On peut utiliser comme qualificatif :
un mot, une expression, ou des dates.

La localisation d'une collectivité internationale n'est plus de rigueur, on ne localise pas non plus lorsque la localisation apparaît déjà dans le nom de la collectivité. Les éléments d'identification sont inclus dans une seule paire de parenthèses à la suite du nom de la collectivité pris en vedette principale.

Dans le cas où il y a une sous-vedette, elle est placée après les qualificatifs, et séparés par un point.

Exemples :

1955 : COMMISSION INTERNATIONALE DE GENIE RURAL. Combloux
(Belgique)

1983 : COMMISSION INTERNATIONALE DE GENIE RURAL
Sans localisation.

2 - 3. Collectivités subordonnées et établissements des sous-vedettes

Les collectivités subordonnées prises à leur nom propre apparaissent seulement avec l'édition de 1983. Avant, quelques unes dites établissements d'enseignement et de recherche, les chambres de commerce et de métiers, les banques, les Musées, etc., étaient directement pris à leur nom propre.

Mais, on excluait dans cette liste les organismes de recherche qui dépendent d'une université.

Les centres de recherche, les instituts, les laboratoires qui relèvent d'une université sont mis en sous-vedette de cette dernière.

Il y avait là, tout de même, un aspect positif : les publications d'une même université étaient groupées ensemble.

D'autre part, il restait regrettable qu'un laboratoire ou un institut bien connu, et qui était en fin de compte le responsable de l'ouvrage ne soit pas mis en vedette principale par le simple fait qu'il était rattaché (souvent pour des raisons de coopération ou d'administration) à une université.

La notion même d'établissement de recherche n'était pas bien définie : on a vu un exemple de l'ancienne norme où l'Institut national de statistique et des études économiques est en sous-vedette de France (Cf Recueil des normes françaises 1982 p. 255).

Exemple :

En 1955 : Vedette principale :

UNIVERSITE DE DIJON. Institut de droit comparé
renvoi de INSTITUT DE DROIT COMPARE. Dijon

Actuellement, on fait le contraire :

Vedette principale : INSTITUT DE DROIT COMPARE (Dijon)
renvoi de UNIVERSITE DE DIJON. Institut
de droit comparé

L'ancienne norme rejetait entre parenthèses le terme administratif sujet à changement après le terme fonctionnel pris comme sous-vedette, ce qui donnait une légère déformation de l'organe considéré.

Exemple :

En 1955 : BELGIQUE. Instruction publique (Ministère)
PORTUGAL. Fomento mineiro (Serviço)

En 1983 : BELGIQUE. Ministère de l'instruction publique
PORTUGAL. Serviço fomento mineiro

D'une manière générale, la nouvelle norme a été élaborée dans la perspective du contrôle bibliographique universel, en se rapprochant au maximum des règles des autres pays, notamment anglo-américains. C'est le cas, en particulier, des collectivités religieuses qui n'étaient pas traitées dans la norme de 1955. Mais dans ce domaine, il y a encore beaucoup de doute, dû à ce que la hiérarchie des collectivités religieuses est mal connue, dû aussi à ce que dans le monde religieux, les fonctions administratives et les fonctions d'études sont souvent confondues.

E X E R C I C E S . . . C O M M E N T E S

(Remarque : Pour la plupart des exemples,
les indications bibliographiques sont au recto-
verso des fac-similés)

Exemple n° 1

Page de Titre

621.39 THO

COLLECTION DE MONOGRAPHIES D'ÉLECTRONIQUE
PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DU GROUPE THOMSON

TÉLÉCOMMUNICATIONS OPTIQUES

FIBRES MULTIMODES
COMPOSANTS ACTIFS SYSTÈMES

par un groupe d'ingénieurs de
THOMSON-CSF



MASSON
Paris New York Barcelone Milan
Mexico Rio de Janeiro
1982

L'ouvrage mesure 24,6 cm de haut.

Il est paginé de 3 à 775.

Il contient des notes bibliographiques, un index, des résumés en anglais.

Il comporte de nombreuses illustrations.

Les textes publiés ici sont extraits de la Revue Technique THOMSON-CSF et consacrés aux télécommunications optiques. Ils concernent les travaux menés depuis une dizaine d'années par des équipes de recherches de THOMSON-CSF et qui aboutissent à des résultats industriels importants.

© Revue technique Thomson-CSF, 1982
ISBN : 2-225-78727-1

EXEMPLE N° 1 Choix de la vedette

THOMSON - C.S.F. (Paris). - Télécommunications optiques : fibres multimodes, composants actifs systèmes / par un groupe d'ingénieurs de Thomson - C.S.F. - Paris ; New-York ; Barcelone : Masson, 1982 . - 775 p. : ill. ; 25 cm. - (Collection de monographies d'électronique)

Textes extraits de la "Revue technique Thomson - CSF, 1981-1982 " Notes bibliogr. Index. Résumés en Anglais.

- ISBN 2 -225-78727-1



Rappel de Vedette

T.

Renvoi :

GROUPE THOMSON

Voir :

THOMSON - C.S.F.

NF Z44 - 060 1.1.1 : Le groupe d'ingénieurs n'ayant pas d'appellation propre n'est pas considéré comme une collectivité

On a un sigle dans le nom de la collectivité, on l'écrit sans le développer et avec des points Thomson - C.S.F. est connu couramment sous le nom de ; Groupe Thomson, alors on fait un renvoi.

Exemple n° 2

Page de Titre

L'OZONATION des eaux

**MANUEL
PRATIQUE**

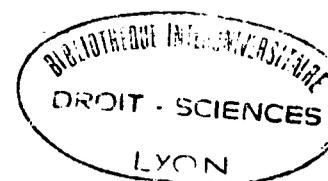
Dr W.J. MASSCHELEIN
coordonnateur

ASSOCIATION
INTERNATIONALE
DE L'OZONE



**Comité
Européen**

TECHNIQUE ET DOCUMENTATION
11, RUE LAVOISIER
F. 75384 PARIS CEDEX 08



L'ouvrage mesure 24 cm, compte 223 pages.
Il est illustré ainsi que la couverture

© Technique et Documentation
11, rue Lavoisier, F 75384 Paris Cedex 08, 1980
ISBN 2-85206-080-9

Exemple n° 2

Choix de la vedette :

Collectivité auteur ou rédacteur

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'OZONE.
Comité européen. - L'Ozonation des eaux :
manuel pratique / Association internationale
de l'ozone, Comité européen ; réd.par W.J.
Masschelein. - Paris : Technique et documen-
tation, 1980. - 223 p. : ill., couv. ill. ;
24 cm

ISBN 2 -85206-080-9



Rappels de vedette

MASSCHELEIN (W.J.) . Ed.

T.

Renvoi :

I.O.A., INTERNATIONAL OF OZONE ASSOCIATION

Voir :

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'OZONE.

NF Z44 - 060 1.3.2.3. La localisation n'est pas nécessaire pour une collectivité internationale.

NF Z44 - 060 1.4.2 Le Comité européen est responsable de l'ouvrage mais on le prend en sous-vedette car son nom implique une subordination et il est non significatif sans le nom de collectivité principale.

On a sur la page de titre le sigle de la collectivité en langue anglaise, on doit, dans ce cas établir un renvoi.

TÉLÉMATIQUE

Le choc des générations ?

Préface de Jean-Jacques SERVAN-SCHREIBER
Président du Centre Mondial Informatique et Ressource Humaine

Postface de Charlie GARRIGUES
Président de l'Agence de l'Informatique

VILLE DE LYON

BIBLIOTHEQUE

Elaboré à l'Association des âges, par le groupe de travail « Télématicque », cet ouvrage a été rédigé — sauf l'introduction et la conclusion — par Erik IZRAELÉWICZ, journaliste à L'Expansion. Les illustrations sont de Jean-Pierre GIBRAT.

Avec le concours de l'Agence de l'Informatique



Association des âges
73, avenue Paul Doumer, 75116 Paris



Economica
49, rue Héricourt, 75015 Paris

Exemple n° 3

Page de titre

L'ouvrage compte 129 pages et mesure 25,9 cm.
On y trouve de nombreuses illustrations ; la
couverture est aussi illustrée.

Le numéro ISBN : 2 - 7178 - 0671- 7

© Ed. ECONOMICA, 1983

Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution
réservés pour tous pays.

Exemple n° 3

- . Collectivité auteur avec localisation séparé
- . Choix de la collectivité subordonnée

ASSOCIATION DES AGES (Paris).
- Télématicque : le choc des générations ?/
Préf. de Jean-Jacques Servan-Schreiber,
postf. de Charlie Garrigues ; élaboré à
l'Association des âges par le groupe de
travail "Télématicque", réd. par Erik Izraele-
wicz, ill. de Jean-Pierre Gibrat. - Paris:
Association des âges ; Ed. Economica, 1983.
-129 p. : ill., couv. ill. ; 26 cm . - (Col-
lection Urgences)

ISBN 2-7178-0671-7



Rappels de vedette :

SERVAN-SCHREIBER (Jean-Jacques). Préf.

GARRIGUES (Charlie). Postf.

IZRAELEWICZ (Erik). Réd.

GIBRAT (Jean-Pierre). Ill.

T.

C'est un cas semblable au premier avec une certaine différence car le problème qui se pose est s'il faut considérer le groupe télématicque comme sous-vedette ou non.

Le groupe est identifié par des termes généraux, et même la présentation de la page de titre nous oblige à ne pas considérer la collectivité subordonnée en sous-vedette.

Termes techniques français

ESSAI D'ORIENTATION DE LA TERMINOLOGIE

établi par
le Comité d'études des termes techniques français
Paris

Hermann, éditeurs des sciences et des arts

L'ouvrage compte XXXIV-172 pages et mesure 24 centimètres.

Mention figurant au
verso de la page de titre

ISBN 2-7056 — 1339-0

© HERMANN, PARIS 1972

Tous droits de reproduction, même fragmentaire, sous quelque forme que ce soit, y compris photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, réservés pour tous pays.

Exemple n° 4 . le nom de la collectivité inclus
la localisation.

COMITE D'ETUDES DES TERMES TECHNIQUES
FRANCAIS. - Termes techniques français :
essai d'orientation de la terminologie /
établi par le Comité d'études des termes
techniques français, Paris . - Paris :
Hermann, cop. 1972. - XXXIV - 172 p. ;
24 cm

ISBN 2-7056-1339-0



Rappel de vedette

T.

On a un cas d'une collectivité dont l'intitulé
contient la localisation. Il n'est pas obliga-
toire d'ajouter le nom du siège.

581.5 CEN
CENTRE D'ÉTUDES PHYTOSOCIOLOGIQUES
ET ÉCOLOGIQUES
MONTPELLIER

VADE-MECUM

POUR LE RELEVÉ MÉTHODIQUE
DE LA VÉGÉTATION ET DU MILIEU

Extrait du

« CODE POUR LE RELEVÉ MÉTHODIQUE DE
LA VÉGÉTATION ET DU MILIEU »

rédigé par M. GODRON, Ph. DAGET, L. EMBERGER (†),
G. LONG, E. LE FLOCH, J. POISSONET, Ch. SAUVAGE,
J.-P. WACQUANT

sous la direction de L. EMBERGER (†)

EDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, Quai Anatole-France, 75700 Paris
1983

L'ouvrage est paginé de 2 à 199, mesure 16 cm de haut.
Il est illustré, comporte un index, 2 dépliant en
pochette.

INTRODUCTION

Les écologues qui observent les relations entre la végétation et le milieu *in situ* n'auront pas toujours sous la main le « Code pour le relevé méthodique de la végétation et du milieu. Principes et transcription sur cartes perforées » qui vient d'être publié par le C.N.R.S. Pour mettre à leur disposition un ouvrage plus maniable, nous avons réuni dans ce Vade-mecum les éléments dont l'usage est le plus fréquent. Au début de chaque rubrique du Vade-mecum, le numéro du paragraphe correspondant du Code — où figurent les justifications et les références bibliographiques — est indiqué entre parenthèses. Le symbole (p. xxx) renvoie aux pages du Code.

Ce Vade-mecum est un complément du formulaire de relevé complet qui est inséré sous la couverture; ces deux documents doivent être lus parallèlement.

Des exemplaires supplémentaires du formulaire peuvent être obtenus au C.E.P.E. BP 1018, 34-Montpellier.

Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1983
ISBN 2-222-01296-1

Exemple n° 5 . Collectivité simple avec localisation séparée.

CENTRE D'ETUDES PHYTOSOCIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES (Montpellier). - Vade-Mecum pour le relevé méthodique de la végétation et du milieu / réd. par M. Godron, Ph. Daget, L. Emberger, G. Long... [et al] ; sous la dir. de L. Emberger. - Paris : Ed. du CNRS, 1983. - 199 p. : ill. ; 16 cm + 2 dépl. en pochette. Extr. du "Code pour le relevé méthodique de la végétation et du milieu". - Index.
- ISBN 2 -222-01296-1



Rappel de vedette :

T.

GODRON (M.). Réd.

DAGET (Ph.). Réd.

EMBERGER (L.). Réd et Dir.

LONG (G.). Réd.

Renvois :

C.E.P.E.

Voir :

CENTRE D'ETUDES PHYTOSOCIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES
(Montpellier).

C E P E

Voir :

CENTRE D'ETUDES PHYTOSOCIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES
(Montpellier).

**association
ski sans frontières**

**Retombées économiques
des stations de sports d'hiver
sur les populations locales.**

Le cas de la vallée des Belleville

assf

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
89, avenue Jean Perrot / 38100 Grenoble - France / Tél. (76) 44 38 581

MAI 1978

L'ouvrage mesure 30 cm de haut, comporte 163 pages.
Il est illustré.
On relève la date de la publication dans la table
des matières : 1977.

INTRODUCTION GENERALE

=====

Afin de compléter ces données allant du cadre général des deux Savoie, au champ plus limité Tarentaise-Maurienne, et afin d'analyser de façon plus précise l'apport économique de l'aménagement touristique sur le plan local, une troisième étude, objet du présent rapport, portant sur le cas particulier de la commune de Saint Martin de Belleville en Savoie intitulée "Retombées économiques des stations de sports d'hiver sur les populations locales" a été réalisée par l'Association Ski sans Frontières (A.S.S.F.).

Exemple n° 6 .Collectivité simple avec localisation
séparée.

ASSOCIATION SKI SANS FRONTIERES (Grenoble).
Retombées économiques des stations de sports
d'hiver sur les populations locales : le cas
de la vallée des Belleville / Association
ski sans frontières. - Grenoble : ASSF, 1977.
- 163 p. : ill.; 30 cm



Rappel de Vedette

T.

Renvoi

A.S.S.F

Voir :

ASSOCIATION SKI SANS FRONTIERES (Grenoble)

La collectivité est à la fois auteur et éditeur.

Un renvoi est nécessaire du sigle à la forme développée.

CULTURE INFORMATIQUE
Collection dirigée par Jean-Yves CHATEAU

Société
et
Informatique

Ouvrage collectif du CREIS



LIBRAIRIE DELAGRAVE
15. rue Soufflot, 75005 Paris

L'ouvrage est paginé de 1 à 190 et mesure 21 cm

Le CREIS

Centre de Coordination pour la Recherche et l'Enseignement en Informatique et Société est une association -- loi de 1901 -- qui s'est donnée pour objet la réalisation et la diffusion d'études ainsi que la promotion d'actions de sensibilisation relatives aux interactions entre la société et l'informatique.

L'impression de ce livre
a été réalisée sur les presses
des Imprimeries Aubin
à Postiers, Eglise



pour les Éditions Delagrave

Achevé d'imprimer en novembre 1984
N° d'édition, 265 - N° d'impression, L 17323
Dépôt légal, novembre 1984

ISBN 2-206-00266-3

Exemple n° 7

.Collectivité simple avec sigle à développer

CENTRE DE COORDINATION POUR LA RECHERCHE ET
L'ENSEIGNEMENT EN INFORMATIQUE ET SOCIETE
(Paris). - Société et informatique : ouvrage
collectif / du Centre de coordination pour
la recherche et l'enseignement en informati-
que et société .- Paris : Delagrave, 1984.
- 190p. ; 21 cm.- (Culture Informatique)
ISBN 2-206-00266-3

Rappel de vedette :

T.

Renvois :

- C R E I S

Voir :

CENTRE DE COORDINATION POUR LA RECHERCHE ET L'ENSEI-
GNEMENT EN INFORMATIQUE ET SOCIETE (Paris)

- C.R.E.I.S.

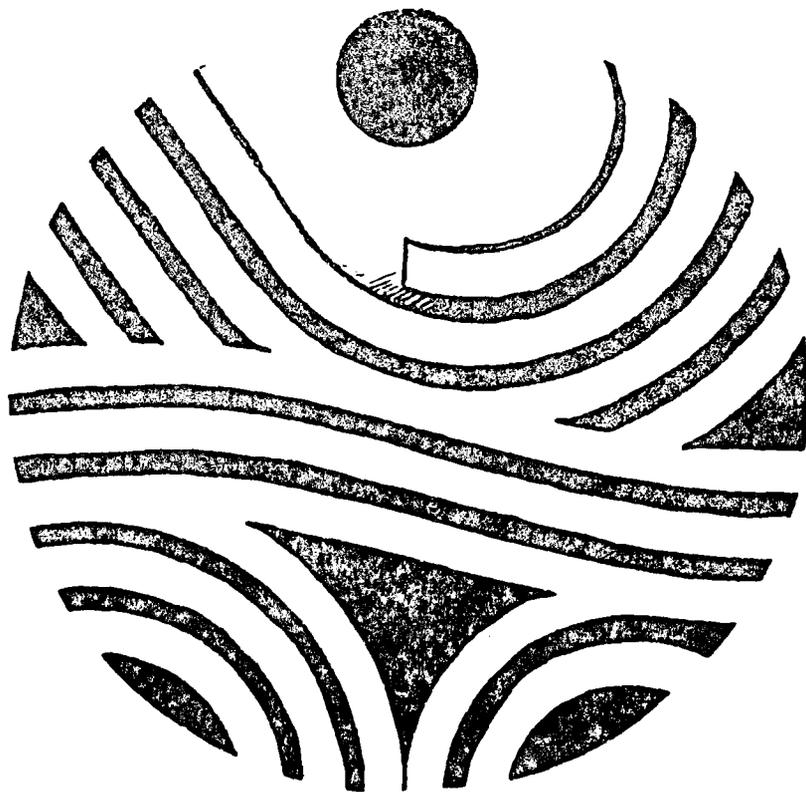
Voir :

CENTRE DE COORDINATION POUR LA RECHERCHE ET L'ENSEI-
GNEMENT EN INFORMATIQUE ET SOCIETE (Paris)

NF Z 44-060 1.2.2.2 On a à la page de titre le sigle
de la collectivité, on préfère la forme développée.
On fait des renvois des sigles (avec et sans points)
à la forme développée.

Hydrological maps

A contribution to
the International Hydrological
Decade



unesco wmo

Published jointly in 1977 by the United Nations
Educational, Scientific and Cultural Organization,
7 Place de Fontenoy,
75700 Paris, and the
World Meteorological Organization,
41 Avenue Giuseppe-Motta, Geneva
Printed by Presses Centrales S.A., Lausanne

ISBN 92-3-101260-6

The designations employed and the presentation of the material in this publication do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the publishers concerning the legal status of any country or territory, or of its authorities, or concerning the frontiers of any country or territory.

© Unesco/WMO 1977
Printed in Switzerland

ISBN 92-3-101260-6

Exemple n° 8

.Collectivité connue sous
son sigle.

UNESCO . -Hydrological maps : a contribu-
tion to the international hydrological de-
cade /Unesco, World meteorological organi-
zation .-Paris : Unesco ; Geneva : WMO,
1977. - 204 p. ; 27 cm. - (Studies and
reports in hydrology ; 20.)
ISBN 92-3-101260-6



Rappel de vedette

ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE

- T.

Renvois

- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE.

Voir :

UNESCO ,

- UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL
ORGANIZATION.

Voir :

UNESCO

- U. N.E.S.C.O.

Voir :

UNESCO

W.M.O, World meteorological organization

Voir :

ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE

Le sigle "Unesco" est largement connu, et, employé souvent sur les publications, on le préfère à la forme développée.

La double entrée s'impose puisque les deux collectivités sont co-reponsables de cette publication.

NF Z44-060 1.2.1.2 Cette entrée se fait au nom français puisqu'il existe un nom officiel en langue française.

art américain

Œuvres
des collections
du Musée national d'art moderne

Catalogue établi
par
Hélène Lassalle
Conservateur au Musée national d'art moderne

© Centre Georges Pompidou, Musée national
d'art moderne
ISBN 2 - 85850 - 107 -6

L'ouvrage est paginé de 7 à 209 ; il comporte
une bibliographie p. 202 à 209. On y trouve
de nombreuses illustrations et la couverture
est illustrée en couleur. Il mesure 30 cm de
haut.

Dépôt légal 4ème trimestre 1981

Exemple n° 9 .Collectivité publique ayant des
fonctions de recherche

MUSEE NATIONAL D'ART MODERNE (France).
-Art américain : oeuvres des collections
du Musée national d'art moderne : catalo-
gue établi / par Hélène Lassalle, ...
-Paris : Centre Georges Pompidou ; Musée
national d'art moderne, 1981.- 207 p. :
ill. , couv. ill. en coul. ; 30 cm.
- (Collections du Musée national d'art
moderne)
Bibliogr. p.202-209. - ISBN 2-85850-107-6



Rappel de vedette :

- T.
- LASSALLE(Hélène). Réd.

NF Z44-060 2.5.2. Les Musées n'étant pas considérés
comme organe d'une collectivité territorial, on les
prend à leur nom propre. Il en est de même pour les
bibliothèques, les écoles, les séminaires, les lycées,
etc...

Page de titre

UNIVERSITÉ · RENÉ DESCARTES

U.E.R. DE SCIENCES DE L'ÉDUCATION

EFFETS PSYCHOPÉDAGOGIQUES, CÔÛT

ET RENDEMENT DES FORMATIONS

ASSURÉES PAR

L'U.E.R. DE SCIENCES DE L'ÉDUCATION

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS V

PAR

J. CONTOU, S. HERMINE, A. LÉON, LÊ THANH KHÔI

JUIN 1976

Le texte comporte 4 paginations successives. L'ouvrage mesure 30 centimètres de haut.

Exemple n° 10

- . Problème des Universités
et des organes qui en dépendent.
- . Collectivité subordonnée en sous-
vedette.

UNIVERSITE RENE-DESCARTES (Paris). U.E.R.
de sciences de l'éducation. - Effets psy-
chopédagogiques, coût et rendement des
formations assurées par l'U.E.R. de scien-
ces de l'éducation de l'Université de Paris
V/Université René-Descartes, U.E.R. de
Sciences de l'éducation ; [réd.] par J.
Contou, S. Hermine, A. léon, Lê Than Khoi.
-Paris : Université René-Descartes, 1976.-
Pag. multiple ; 30 cm



Rappel de Vedette

T.

Renvois :

UNIVERSITE PARIS V

Voir :

UNIVERSITE RENE-DESCARTES (Paris)

NF 244-060 1.4.2. L'entrée se fait directement au nom
de l'Université, l'U.E.R. est insuffisante pour identi-
fier la collectivité subordonnée sans le nom de la col-
lectivité principale.

Toutes les Universités sont prises à leur nom :

NF Z44-060 1.3.2.4. , UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES
(Grenoble). Un autre exemple page 11 de la norme NF Z 44-060
1. 4. 1 UNIVERSITE JEAN MOULIN (Lyon).

Selon le "Guide pratique du Catalogueur" par Monique Pelletier
Paris fait exception, mais rien n'autorise cette exception
dans la nouvelle norme.

Toutefois, on fait des renvois dans les cas nécessaires.

ont collaboré à cet ouvrage :

MIREILLE CAMPAN
RAYMOND CAMPAN
ALAIN GALLO
MARIE-CECILE GARCIN
JEAN-YVES GAUTIER
MICHEL LAMBIN
JEAN MEDIONI
ROZEN MORVAN
YVON QUEINNEC
GERARD VAYSSE

Participation technique :

MARYLENE EHRET
HELENE RIOU

Illustration :

ROGER GORSE
GERARD VAYSSE

UNIVERSITE PAUL SABATIER - TOULOUSE III
LABORATOIRE DE PSYCHOPHYSIOLOGIE

introduction
à l'étude du
**comportement
animal**

40 manipulations

NATHAN UNIVERSITÉ
INFORMATION
FORMATION

© Editions Fernand Nathan 1977.

Toute reproduction, même partielle, de cet ouvrage est interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, photocopie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi du 11 mars 1957 sur la protection des droits d'auteur.

Verso page de titre

Achevé d'imprimer

N° d'Éditeur B 20265 J (P. S. M. c. VII) B

Imprimé en France par Pollina

85400 Luçon - N° 2054

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1977

- L'ouvrage mesure 27 cm.
- Il compte 238 pages.
- Nombreux graphiques.

Exemple n° 11

. Collectivité subordonnée prise à son nom.

LABORATOIRE DE PSYCHOPHYSIOLOGIE (Toulouse)
- Introduction à l'étude du comportement animal : 40 manipulations / Université Paul Sabatier - Toulouse III, Laboratoire de Psychophysiologie ; [réd par] Mireille Campan, Raymond Campan, Alain Gallo, Marie-Cécile Garcin, ... [et al] ; ill. par Roger Gorse, Gérard Vaysse . - Paris : F. Nathan, 1977. - 238 p. : ill. ; 27 cm. - (Nathan Université, information, Formation)



Rappels de Vedette

T.

GORSE (Roger). Ill.

VAYSSE (Gérard). Ill.

Renvois :

- UNIVERSITE PAUL SABATIER (Toulouse). Laboratoire de psychophysiologie

Voir :

LABORATOIRE DE PSYCHOPHYSIOLOGIE (Toulouse)

- UNIVERSITE TOULOUSE III

Voir :

UNIVERSITE PAUL SABATIER (Toulouse)

Les laboratoires, les Centres de recherche, les Instituts au sein d'une Université sont pris à leur nom propre auquel on ajoute une localisation. On fait des renvois dans le but de regrouper les publications d'une Université et des collectivités qui en dépendent.



ASSOCIATION TECHNIQUE DE FONDERIE
COMMISSION INGENIEURS ET TECHNICIENS

dictionnaire idéologique de fonderie
indexed foundry dictionary
systematisches Gießereiwörterbuch

1979

EDITIONS TECHNIQUES DES INDUSTRIES DE LA FONDERIE
12, avenue Raphaël - 75016 PARIS

L'ouvrage est paginé de I à XXIV, puis de 2 à 749 ; il comporte une bibliographie p.661 et 662 et un index. On y trouve de nombreuses illustrations. Au verso de la page de titre, on relève le numéro ISBN : 2-7119-0059-3. Il mesure 24,7 centimètres de haut.

EXEMPLE N° 12

.Collectivité subordonnée

Cas simple

ASSOCIATION TECHNIQUE DE FONDERIE(Paris)
Commission Ingénieurs et techniciens .
- Dictionnaire idéologique de fonderie =
Indexed foundry dictionary =Systematisches
Giessereiwörterbuch / Association techni-
que de Fonderie, Commission Ingénieurs et
techniciens. - Paris : Ed. techniques des
industries de la fonderie, 1979. - XXIV -
749 p. : ill. ; 25 cm
Bibliogr. Index.-ISBN 2-7119-0059-3



Rappel de Vedettes :

Titres

Renvois :

A T F

voir :

ASSOCIATION TECHNIQUE DE FONDERIE (Paris).

A.T.F

voir :

ASSOCIATION TECHNIQUE DE FONDERIE (Paris).

NF Z44-060 1.4.2. Le nom de collectivité subordonnée impliquant une subordination, il est donc pris en sous-vedette de la collectivité principale.

Le sigle qui figure en haut et à gauche de la page de titre suggère des renvois.

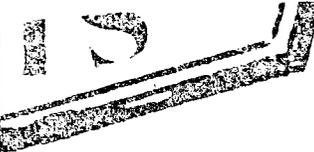
On remarque que la localisation est placée entre la collectivité principale et subordonnée.

Page de couverture

Page de Titre

LA

TÉLÉVISION
PAR CABLE



la
télévision
par
câble

Sloan
Foundation
préface
de Jean d'Arcy

RAPPORT DE LA COMMISSION SLOAN
SUR LES COMMUNICATIONS PAR CABLE

Traduit de l'américain par
Raoul de FORAS

PRÉFACE DE JEAN D'ARCY

HACHETTE
LITTÉRATURE

HACHETTE LITTÉRATURE

L'ouvrage compte 221 pages et mesure 22,5 cm de haut. Il comporte des illustrations, une bibliographie. La couverture est illustrée.

Nous remercions la Fondation Alfred-P.-Sloan qui nous a autorisé à présenter ce texte aux lecteurs français.

Hachette Littérature.

Cet ouvrage a été publié aux Etats-Unis, sous le titre original *On the cable, the television of abundance*, par McGraw-Hill Book Company.

© 1971 by Alfred P. Sloan Foundation.

© Librairie Hachette 1973, pour la traduction française.

SLOAN FOUNDATION (Etats-Unis). Commission sur les communications par câble. - La Télévision par câble/rapport de la Commission Sloan sur les communications par câble ; trad. de l'américain par Raoul de Foras ; préf. de Jean d'Arcy. -Paris : Hachette, 1973 .-221p. : ill., couv. ill.; 23 cm
Titre orig. "On the cable, the television of abundance".-Bibliogr.

Rappels de vedette :

FORAS (Raoul de). Trad.

ARCY (Jean d'). Préf.

T.

Renvois :

- FONDATION SLOAN

- SLOAN (Alfred P.). Foundation

Voir :

SLOAN FOUNDATION

NF Z 44-060 1.4.2. Le nom de la collectivité responsable de l'ouvrage implique une subordination, et il est insuffisant pour l'identification sans le nom de la collectivité principale.

NF Z44-060 1.5.1. Un nom d'une personne physique apparaît dans l'intitulé de la collectivité : on fait un renvoi de ce nom à la vedette uniforme de la collectivité.

**banques
de données
du cnrs
et de
l'université**

1983

Centre de Documentation Scientifique et Technique
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Ministère de l'Industrie et de la Recherche
26, rue Boyer, 75971 PARIS Cedex 12

Direction des Bibliothèques, des Musées
et de l'Information Scientifique et Technique
DIRECTION GÉNÉRALE DES ENSEIGNEMENTS
SUPÉRIEURS ET DE LA RECHERCHE
Ministère de l'Éducation Nationale
3-5, bd Pasteur, 75015 PARIS

L'ouvrage compte 297 pages et mesure 21 cm de haut.
On relève le numéro ISBN : 2. 222 - 3274 -1.

PREFACE

Le Centre de Documentation Scientifique et Technique du Centre National de la Recherche Scientifique et la Direction des Bibliothèques, des Musées, et de l'Information Scientifique et Technique du Ministère de l'Éducation Nationale, ont réalisé en commun cet ouvrage, **BANQUES DE DONNEES DU CNRS ET DE L'UNIVERSITE**, afin de préciser l'état des travaux réalisés et des actions en cours dans ce domaine.

En effet, le CNRS et la DBMIST ont, entre autres objectifs, celui de développer les banques de données dans le milieu de la recherche, de l'éducation et des universités. Différentes actions ont déjà été entreprises dans ce sens, qu'il s'agisse d'actions spécifiques ou d'actions coordonnées avec d'autres organismes, en particulier la Mission Interministérielle de l'Information Scientifique et Technique (MIDIST).

Il nous a paru nécessaire, pour le développement efficace de ces actions, de mieux préciser leur situation dans le contexte national en réalisant un inventaire des **BANQUES DE DONNEES DU CNRS ET DE L'UNIVERSITE**, que ces banques soient en projet, en cours de réalisation ou opérationnelles.

Cet ouvrage est issu des réponses à un questionnaire envoyé aux laboratoires universitaires, aux laboratoires des autres organismes de recherche du Ministère de l'Éducation Nationale, et aux laboratoires, groupes et équipes de recherche du CNRS.

Malgré les lacunes que peut comporter une première édition, ce répertoire doit être un outil pratique pour tous les utilisateurs actuels de l'information automatisée ainsi que pour tous ceux qui participent ou se préparent à participer à la réalisation de banques de données. Il recense plus de 200 banques et témoigne ainsi du dynamisme des laboratoires de recherche dans la production et l'utilisation de l'information scientifique et technique.

Jacques MICHEL
Directeur du CDST

Denis VARLOOT
Directeur de la DBMIST

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
(France). centre de Documentation Scientifi-
que et Technique. -Banques de données du
CNRS et de l'Université : 1983 /Centre de Do-
cumentation Scientifique et Technique, Centre
National de la Recherche Scientifique, Minis-
tère de l'Industrie et de la Recherche ; Di-
rection des Bibliothèques, des Musées et de
l'Information Scientifique et Technique; Di-
rection Générale des Enseignements Supérieurs
et de la Recherche; Ministère de l'Education
Nationale ; préf. de Jacques Michel,...,Denis
Varloot... -Paris : CNRS, 1983.-297p.;21cm
ISBN 2-222-03274-1

Rappels de vedette :

- FRANCE. Direction des Bibliothèques, des musées et
de l'information scientifique et technique
- VARLOOT (Denis). Préf.
- MICHEL (Jacques). Préf.

Renvois :

- C N R S

Voir :

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE DE DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU C.N.R.S.

Voir :

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE. Centre de
Documentation scientifique et technique.

- FRANCE . Ministère de l'Education nationale. Direction des Bibliothèques, des musées et de l'informatique scientifique et technique.

Voir :

FRANCE. Direction des Bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique.

-FRANCE .Direction générale des enseignements supérieurs et de la recherche. Direction des Bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique

Voir :

FRANCE .Direction des Bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique

Deux collectivités-auteurs se partagent la responsabilité de l'ouvrage. Comme pour les auteurs personnes morales, on fait une entrée principale à la 1ère collectivité et la 2ème fait l'objet d'un rappel.

La 1ère collectivité-auteur est une collectivité subordonnée à une collectivité territoriale, mais, elle a des fonctions de recherche et d'étude, on fait donc une entrée à son nom propre. Il en est de même pour les Universités, les bibliothèques, les Musées, les écoles, les théâtres, les hôpitaux, les instituts de recherche comme l'I N S E R M etc...

NF Z44-060 1.4.4. La 2ème collectivité-auteur est une collectivité territoriale. On n'a pas tenu compte des organes intermédiaires, car ils ne sont pas nécessaires à l'identification. Toutefois on fait des renvois.

**CODE
DE
L'ADMINISTRATION
COMMUNALE**

**(Code municipal)
Décret du 22 mai 1957
et textes ultérieurs**

Entièrement mis à jour au 1^{er} mai 1972

18 052
FPA

ÉDITIONS BERGER-LEVRAULT

5, rue Auguste-Comte — PARIS (6^e)
18, rue des Glacis (BP 408) - 54-NANCY

1972

l'ouvrage compte 292 pages et mesure 30 cm de haut.

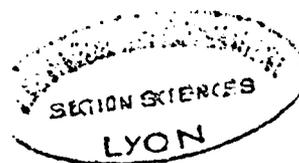
FRANCE. - Code de l'administration communale : Code municipal : décret du 22 mai 1957 et textes ultérieurs. - Ed. mise à jour au 1er mai 1972. - Paris ; Nancy : Berger-Levrault, 1972. - 292 p. ; 30 cm



Rappel de vedette

T.

Sur la page de titre, il n'y a aucune mention de responsabilité de l'ouvrage. Mais comme il s'agit d'un décret, cela ne peut être qu'une émanation de l'Etat. Alors on prend comme vedette le nom de l'Etat.



**RHONE-ALPES
1985**

**une région s'interroge
sur son avenir industriel**

En octobre 1975, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat demandait à dix régions dont Rhône-Alpes, d'effectuer une étude des perspectives d'évolution de l'industrie régionale à l'horizon 1980-1985, débouchant notamment sur un programme d'actions concertées.

Cette demande rejoignait des préoccupations maintes fois exprimées dans la région Rhône-Alpes, sur l'avenir des emplois offerts par les entreprises industrielles rhônalpines ; aussi les Assemblées Régionales avaient-elles décidé d'apporter leur appui à ce projet.

L'opération, telle qu'elle a été définie dans la région Rhône-Alpes, a eu pour but de présenter des diagnostics sur les principaux secteurs industriels et leurs perspectives d'évolution, de déterminer les points forts et les points faibles de l'industrie régionale et de proposer certaines lignes d'action pour la conforter.

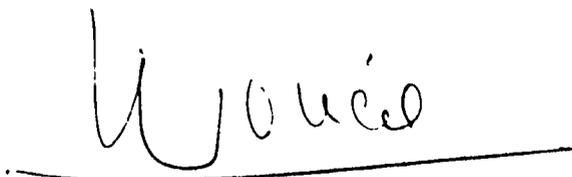
Cette opération a été l'occasion d'une collaboration étroite et fructueuse entre les services administratifs, les organismes consulaires et l'ensemble des organisations professionnelles concernées : cette collaboration a été facilitée par le potentiel de réflexion important qui existe dans la région.

Je me réjouis que le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat accepte de publier ce document dans le cadre de la collection des études de politique industrielle, marquant par là le caractère exemplaire de la démarche suivie.

Cette étude est le point de départ d'une large concertation qui va se développer, tant parmi les Assemblées Régionales, que dans les milieux industriels et plus généralement chez tous les responsables économiques.

Je souhaite que cette action insuffle un supplément de dynamisme à l'industrie régionale et permette de mieux prendre en compte la dimension régionale et locale de toute politique industrielle.

© La Documentation Française - Paris 1978
ISBN : 2-11-000151-8



L'ouvrage compte 222 pages, mesure 29,7 cm. Il est illustré et comporte une carte.

Exemple n° 16 . Collectivité territoriale
secondaire.

RHONE-ALPES .-Rhône-Alpes 1985 : une région
s'interroge sur son avenir industriel/[par
la région]-Rhône-Alpes .- Paris : La Docu-
mentation française, 1978 .-222p. ill. ;
30 cm + 1 carte . - (Etudes de politique
industrielle ; 22)

ISBN 2-11-000151-8



Rappel de vedette :

- T.

NF Z44 060 2.3.1 et 2.3.3.

On a un cas simple d'une collectivité territoriale
secondaire , ici une région prise en vedette princi-
pale. Le nom géographique est composé et on le pré-
sente tel qu'il est.



B 462

Exemple n° 17.

Page de titre

Die Entwicklung der Beziehungen zwischen der Bundesrepublik Deutschland und der Deutschen Demokratischen Republik



Bericht und Dokumentation

L'ouvrage est paginé de VIII à 154, mesure
29,8 cm de haut.

Herausgegeben vom Bundesministerium für innerdeutsche Beziehungen

Exemple n° 17 .Collectivité territoriale subordonnée
à un état souverain.

ALLEMAGNE (République fédérale). Bundesministerium für innerdeutsche Beziehungen .
- Die Entwicklung der Beziehungen zwischen der Bundesrepublik Deutschland und der deutschen Demokratischen Republik : Bericht und Dokumentation/ hrsg. vom Bundesministerium für innerdeutsche Beziehungen. - Meldungen : A. Bernecker, 1973 . - VIII - 154p.;
30 cm



Rappel de vedette :

T.

NF Z44 060 1.2.1.2 et 2.1. On préfère la forme francisée du nom de l'Etat souverain. La sous-vedette est prise dans la langue de la publication.

NF Z44 2.4.3 On ajoute à l'état souverain un qualificatif qui le distingue d'un autre Etat qui a le même nom géographique.

NF Z44 060 2.5.1. On a un cas où la collectivité-auteur est un organe d'une collectivité territoriale, donc elle est prise en sous-vedette de cette dernière.

Exemple n° 18

Page de titre

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Direction générale des Affaires Indigènes et des Territoires du Sud

Services de l'Économie Sociale Indigène

POUR LE PAYSAN

ET

L'ARTISAN INDIGÈNES



ALGER
IMPRIMERIE MINERVA
5, Rue Clauzel, 5
1939

L'ouvrage est paginé de 6 à 176, mesure 22,5 cm de haut et comporte des illustrations.

Exemple n° 18

.Collectivité subordonnée
Considération des échelons
intermédiaires.

ALGERIE (Gouvernement général) .- Direction générale des affaires indigènes et des territoires du Sud. Services de l'économie sociale indigène. - Pour le paysan et l'artisan indigènes / Gouvernement général de l'Algérie, Direction générale des affaires indigènes et des territoires du Sud, Services de l'économie sociale indigène.

- Alger : Impr.  Minerva, 1939.- 176p.:
ill. ; 23 cm

Rappel de vedette :

T.

Renvoi :

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE

Voir :

ALGERIE (Gouvernement général).

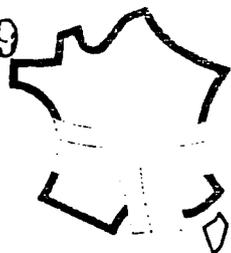
On n'a pas suivi l'ordre de la présentation de la collectivité auteur qui sert au classement pour que la vedette soit sous sa forme la plus simple, les autres termes étant pris comme qualificatifs. Ça serait de même dans le cas suivant : République populaire du Congo. La vedette uniforme serait : CONGO (République populaire) conformément aux recommandations de l'IFLA. On a considéré tous les échelons intermédiaires car le plus petit d'entre eux ne donnerait pas une identification sans équivoque.

... / ...

- On a fait un renvoi, car à cette époque l'Algérie n'était pas un Etat souverain, il est fort possible qu'il y ait des recherches au nom du Gouvernement Général.

ministère de l'intérieur

B13189



direction générale des collectivités locales

mission d'études et de statistiques

Exemple n° 19

Page de titre

STATISTIQUES
FINANCIÈRES SUR
LES COLLECTIVITÉS LOCALES :

**GUIDE
DES RATIOS
DES COMMUNES
DE PLUS
DE 10 000 HABITANTS**

EXERCICE 1978

La documentation française, 29-31, Quai Voltaire
75340 Paris Cedex 07

L'ouvrage est paginé de 9 à 147
Il mesure 29,7 cm.
Il comporte des illustrations

Exemple n° 19 .Collectivité territoriale subordonnée
.Renvois hiérarchiques

FRANCE . Direction générale des collectivité-
tés. Mission d'études et de statistiques.
-Statistiques financières sur les collecti-
vités locales : guide des ratios des com-
munes de plus de 10 000 habitants : exercice
1978 / Ministère de l'intérieur, Direction
générale des collectivités locales, mission
d'études et de statistiques .- 6è éd.
-Paris : la Documentation française, 1980.
-147 p. : ill. ; 30 cm

Rappel de vedette :

T.

Renvois :

- FRANCE.Ministère de l'intérieur. Direction générale
des collectivités locales. Mission d'études et de
Statistiques.

Voir :

- FRANCE. Direction générale des collectivités locales.
Mission d'études et de statistiques.

Cas semblable à l'exemple n° 14 : problèmes des
renvois hiérarchiques.

L'échelon inférieur porte un nom qui pourrait prêter
à confusion du fait qu'il se retrouve dans beaucoup
d'autres services. Il est indispensable de garder
l'échelon intermédiaire.

Exemple n° 20

Page de titre

01010
LHU

DÉPARTEMENT DE L'AIN

SECTEUR D'AMÉNAGEMENT
RURAL DU CANTON DE LHUIS

L'ouvrage compte 127 pages, comporte des illustrations, 1 carte et mesure 30 cm.

MARS 1970

Exemple n° 20

. Collectivité subordonnée à une
collectivité territoriale secon-
daire

AIN. Direction départementale de l'agricul-
ture . - Secteur d'aménagement rural du
Canton de Lhuis/ Ministère de l'Agriculture,
Direction départementale de l'agriculture
de l'Ain ; Centre d'étude pour le ruralis-
me et l'aménagement des Campagnes. - Bourg-
en-Bresse : Département de l'Agriculture,
1970. - 127 p. : ill.;30 cm +1carte



Rappel de vedette :

CENTRE D'ETUDE POUR LE RURALISME ET L'AMENAGEMENT
DES CAMPAGNES (Paris)

T.

Renvoi :

FRANCE. Direction départementale de ...

Voir au nom du département.

NF Z44-060 2.5.4.3. On a une collectivité-auteur qui
est un organe exerçant ses fonctions au sein d'une
collectivité territoriale secondaire.

On prend comme vedette principale le nom de la collec-
tivité territoriale secondaire et l'organe est pris en
sous-vedette.

Selon la présentation de la page de titre, le Centre

d'étude pour le ruralisme et l'aménagement des Campagnes est co-auteur de l'ouvrage ; il fait donc l'objet d'un rappel de vedette.

Exemple n° 21

page de titre

COURS CLEMENCEAU

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES
DE LA
SEINE - MARITIME

ROUEN

Achévé d'imprimer sur les presses
de l'Imprimerie Rouennaise
25, rue du Pré-de-la-Bataille - ROUEN
65-5-77
pour l'inauguration du 19 juin 1965
Photos Ellebé
Page 6 : photo Rougelin

L'ouvrage compte 12 feuillets non-
paginés, imprimés recto-verso. Le
titre a la couverture :
"Archives de la Seine-Maritime".
Il est illustré ainsi que la cou-
verture et mesure 24 cm.
Un plan accompagne l'ouvrage.

Exemple n° 21

.Collectivité territoriale
secondaire,
.Collectivité territoriale sub-
ordonnée.

SEINE-MARITIME. Archives départementales.
-Archives départementales de la Seine-Mari-
time .- Rouen : Impr. Rouennaise, 1965 .
- [24] p. : ill. , couv. ill., ; 24 cm +
plan
La couv. porte : "Archives de la Seine-
Maritime"



Rappel de vedette :

T.

NF Z44-060 2.5.3.3. Les archives départementales
sont prises au nom du département. Tandis que les
Archives nationales sont prises à leur nom propre
(cf NF Z44 -060 2.5.2)

Exemple n° 22

Volume 1

Page de Titre

conseil général de la savoie

**Schéma
départemental
du tourisme et des loisirs**

rapport

présenté par la 6^{me} commission

février 81

L'exemple mesure 30 cm de haut. Le volume 1 compte 132 pages et il est illustré. Le volume 2 compte 56 pages.

conseil général de la savoie

Schéma départemental du tourisme et des loisirs

délibération

février 81

SAVOIE. Conseil général .- Schéma départemental du tourisme et des loisirs / Conseil général de la Savoie. - Chambéry : Conseil général, 1981. - 2 vol. ; 30 cm

1. Rapport présenté par la 6^e commission.
- 132 p. ill.

2. Délibération. - 56 p.



Rappel de Vedette : T.

NF Z 44-060 2.5.1. Le nom de la collectivité-auteur est pris en sous-vedette car c'est un organe de la collectivité territoriale prise alors en vedette principale.

Exemple n° 23

Page de Titre

Expériences et innovations en éducation n° 13
Série Asie

A 22906

L'innovation éducative en Indonésie

par le Bureau pour le développement
de l'éducation,
Ministère de l'éducation et de la culture,
Djakarta

Etude préparée
pour le Centre asien
d'innovations éducatives
pour le développement



Les Presses de l'Unesco - Paris 1975

édition française ISBN 92-3-201225-1
édition anglaise ISBN 92-3-101225-8

L'ouvrage compte 54 pages, mesure 20,8 cm
de haut et comporte une bibliographie

BUREAU POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCA-
TION (Djakarta) . - L'Innovation éduca-
tive en Indonésie / par le Bureau pour le
développement de l'éducation et de la cul-
ture, Djakarta .- Paris : Les Presses de
l'Unesco, 1975 .- 54 p. ; 21 cm. - (Expé-
riences et innovations en éducation ; 13.
Série Asie)
Bibliogr. - ISBN 92-3-201225-1

Rappel de Vedette :

T.

Renvois :

- INDONESIE. Bureau pour le développement de l'éduca-
tion.

Voir :

BUREAU POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION (Djakarta)
- INDONESIE. Ministère de l'éducation et de la culture.
Bureau pour le développement de l'éducation.

Voir :

BUREAU POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION (Djakarta)
On a un cas d'une collectivité dépendant d'une collecti-
vité territoriale qui inclut à la fois des fonctions
d'un organe et d'une collectivité non considérée comme
un organe.
On peut la considérer comme une collectivité autonome
(voir l'exemple de la norme à la page 17 : BUREAU DE
RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES (France)).

Exemple n° 24

Page de titre

ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE

LITURGIE

PARIS
ÉDITIONS BERGER-LEVRAULT
5, rue Auguste-Comte (VI^e)
1955

L'ouvrage est paginé de 2 à 254 et mesure 24,7 cm
de haut

Exemple n° 24

.Collectivité religieuse :
cas simple

EGLISE REFORMEE DE FRANCE . -Liturgie /
Eglise réformée de France . - Paris :
Berger-Levrault, 1955 .- 254 p. ; 25 cm



Rappel de vedette :

T.

Commission sociale de l'épiscopat

La Sécurité Sociale et ses valeurs

Éléments de réflexion chrétienne
sur la Sécurité Sociale en France

Mention figurant au verso de
la page de Titre

ISBN 2.227.42535.0
© Editions du Centurion, 1980
7, rue de Babylone, 75007 Paris

LE CENTURION

L'ouvrage est paginé de 3 à 92 et
mesure 21,5 cm de haut.

Exemple n° 25

.Collectivité religieuse :
Division régionale.
Collectivité subordonnée

EGLISE CATHOLIQUE . Episcopat français. Commission sociale . - La Sécurité sociale et ses valeurs : éléments de réflexion chrétienne sur la sécurité sociale en France / Commission sociale de l'épiscopat. - Paris : Le Centurion, 1980 . - 92 p. ; 22 cm
ISBN 2.22. 42535-0



Rappel de Vedette :

T.

NF Z44-060 4.2. 4.4.

Le nom de la collectivité responsable de l'ouvrage et figurant sur la page de titre ne suffit pas à l'identification. D'autre part, cette collectivité est subordonnée à une collectivité de type régional, donc, prise en sous-vedette de la collectivité principale "Eglise catholique". Bien que cette dernière ne soit pas sur la page de titre, il est connu que l'épiscopat français dépend d'elle.

04-11
**LE RENOUVEAU
LITURGIQUE**

COMMUNAUTÉS SACERDOTALES
de Saint-Séverin de Paris
et de Saint-Joseph de Nice



JE SAIS - JE CROIS
ENCYCLOPÉDIE DU CATHOLIQUE AU XXÈME SIÈCLE

110

LIBRAIRIE ARTHÈME FAYARD
18 RUE DU ST-GOTHARD - PARIS XIV

1960.

REVUE

1956

L'ouvrage mesure 19,5 cm de haut et compte
143 pages.
Il comporte une bibliographie et un index

Exemple n° 26

.Collectivité religieuse : Unité locale
.Collectivité subordonnée.

PAROISSE DE SAINT-SEVERIN (Paris).
Communauté sacerdotale. - Le Renouveau
liturgique / Communautés sacerdotales de
Saint-Séverin de Paris et de Saint Jo-
seph de Nice .-Paris : A. Fayard, 1960.
-143 p. ; 20 cm.- (Je Sais - Je Crois ;
110)
Bibliogr. Index

Rappel de Vedette :

·PAROISSE DE SAINT-JOSEPH (Nice). Communauté sacerdotale
T.

Deux collectivités religieuses sont responsables de
l'ouvrage. On procède de la même façon que pour les
auteurs personnes physiques. Une entrée principale
est faite pour la première collectivité citée ; et
un rappel de vedette pour la deuxième.

NF Z44-060 1.4.2. et 4.4. Chaque communauté dépend
d'une paroisse et doit être prise en sous-vedette
du nom de cette dernière.

Exemple n° 27

Page de Titre

Foi et Constitution
Conseil œcuménique des Églises

Baptême Eucharistie Ministère

Convergence de la foi

TEXTE FRANÇAIS ÉTABLI PAR
FR. MAX THURIAN

ISBN 2.227.43032.X
© Éditions du Centurion, 1982
17, rue de Babylone, 75007 Paris

Le Centurion / Presses de Taizé

Mention figurant dans l'introduction

Foi et Constitution est la cellule théologique du Conseil œcuménique des Églises: elle jouit de la pleine participation de théologiens catholiques. A travers de multiples rencontres et dialogues, elle a pu parvenir à un texte de convergence remarquable qui a bénéficié de l'apport de toutes les grandes traditions confessionnelles.

L'ouvrage est paginé de 3 à 86, mesure 17,5 cm de haut. La couverture est illustrée.

Exemple n° 27 .Collectivité religieuse subordonnée
prise à son propre nom

FOI ET CONSTITUTION .- Baptême, Eucharistie, ministère : Convergence de la foi : texte français /~~X~~ établi par Fr. Max Thurian : Les Presses de Taizé, 1982 .- 86p. : Couv. ill.; 18 cm
ISBN 2.227. 43032 .X

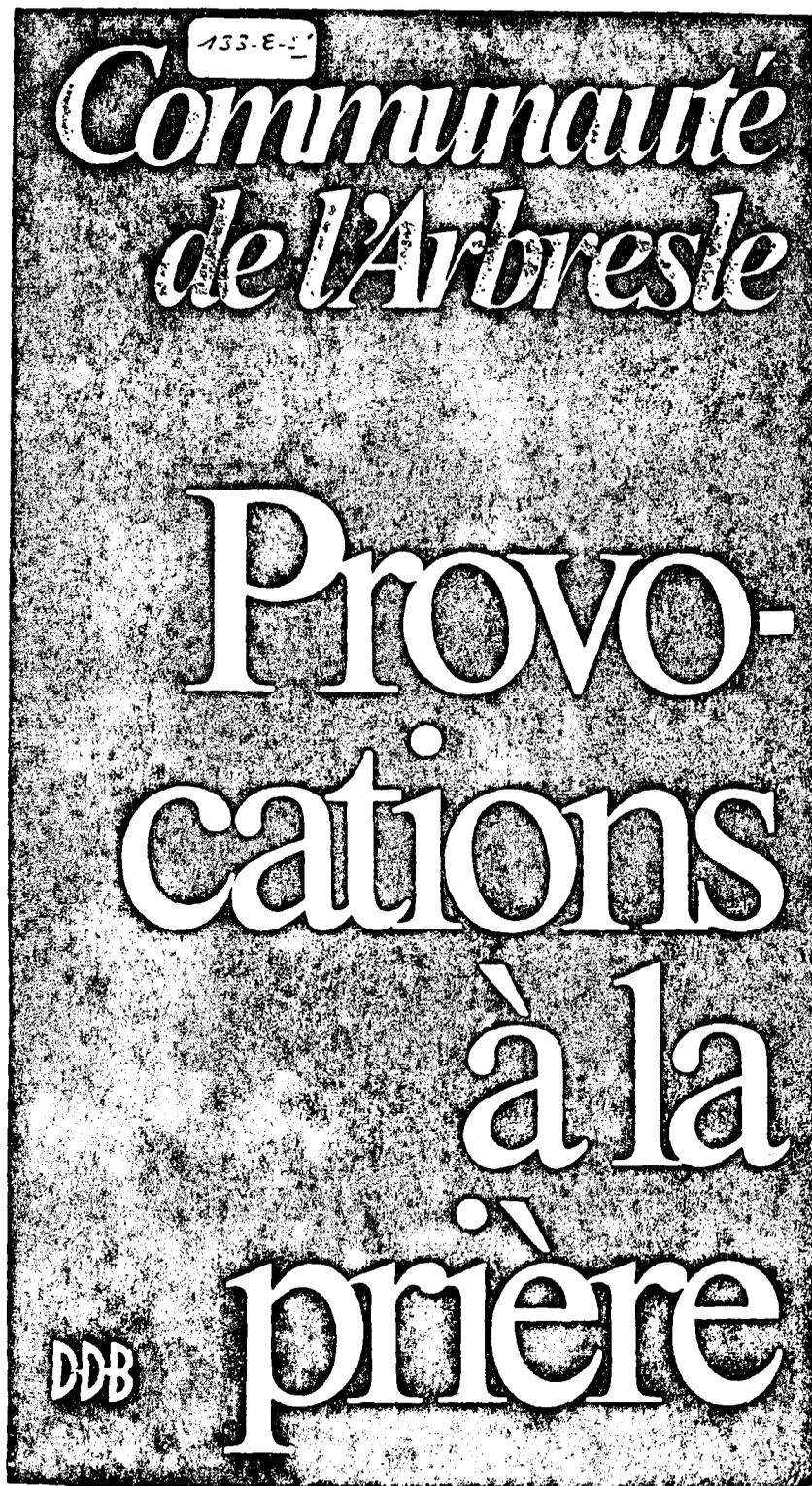


Rappel de Vedette :

THURIAN (Fr. Max). Ed.

T.

La collectivité-auteur dépend d'une collectivité principale : "Conseil œcuménique des Eglises". On l'a pris à son nom propre, car elle a des activités autonomes, et son champ d'action étant international, ce n'est pas nécessaire d'indiquer la localisation.



L'Arbresle
Couvent Sainte-Marie

Provocations
à la prière

DESCLEE DE BROUWER

L'ouvrage compte 105 pages ; il mesure 20 cm de haut.

© *Desclée De Brouwer* 1976

ISBN 2-220-2054-1

87

COUVENT SAINTE-MARIE (L'Arbresle, Rhône).
-Provocations à la prière / L'Arbresle,
Couvent Sainte-Marie. - [Paris] : Desclée
de Brouwer, 1976 .-105 p.; 20 cm



Rappel de Vedette :

T.

Renvoi :

COMMUNAUTE DE L'ARBRESLE (Rhône)

Voir :

COUVENT SAINTE-MARIE (l'Arbresle, Rhône)

On a un cas simple d'un ordre religieux pris au nom qui lui est propre. Comme la couverture porte "Communauté de l'Arbresle", on fait un renvoi.



Exemple n° 29

Page de Titre

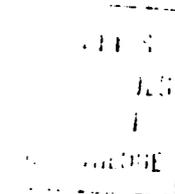
RITUALE RUMANUM
EX DECRETO SACROSANCTI ŒCUMENICI
CONCILII VATICANI II INSTAURATUM
AUCTORITATE PAULI PP. VI PROMULGATUM

ORDO
PÆNITENTIÆ

89



L'ouvrage compte 119 pages et
il mesure 24 cm.



TYPIS POLYGLOTTIS VATICANIS
MCMLXXIV

Exemple n° 29

.Collectivité religieuse,
éditrice

[Ordo paenitentiae .1974]

Ordo paenitentiae : rituale romanum : ex
decreto sacrosanti oecumenici Concilii Vati-
cani II/ intauratum auctoritate Pauli PP. VI
promulgatum. - [Vatican] : Typis polyglottis
Vaticanis, 1974 .-119 p. : ill. ;24 cm



Rappel de Vedette :

EGLISE CATHOLIQUE. Ed.

Les livres liturgiques sont traités comme des ano-
nymes, avec en vedette ; le titre uniforme.

Une entrée secondaire est établie au nom de la collec-
tivité responsable comme éditrice de l'ouvrage (cf
NF Z44 -061 paragraphe d).

**LE CENTRE THÉOLOGIQUE
DE MEYLAN (GRENOBLE)**

Est ouvert à tous ceux qui sont attentifs à la transformation du monde, qui se préoccupent du devenir de la foi et de sa rencontre avec les nouvelles cultures, qui désirent vivre plus lucidement leur vie d'homme et de chrétien.

Est animé par une équipe d'hommes et de femmes, de prêtres et de laïcs, aux compétences diverses. Ceux-ci sont souvent sollicités pour des activités de formation à l'intérieur du diocèse et au-delà.

Propose des moyens de formation biblique et théologique, un lieu de rencontre et de réflexion, dans un climat de libre recherche et de confrontation.

Soutient la formation des chrétiens qui prennent des responsabilités dans l'Église.

Organise chaque année trois *Semaines théologiques* sur un thème général : le corps, la santé, le travail, la rencontre des cultures, la violence, les Droits de l'homme. Exposés et tables rondes, travaux de groupe et débats permettent d'intégrer la réflexion de tous les participants et l'apport des sciences humaines et théologiques.

Publie régulièrement le compte rendu de ces *Semaines* dans les *Cahiers de Meylan*. Le Centre publie également des ouvrages chez divers éditeurs (Centurion, Cerf, Chronique sociale), en particulier dans la collection « Dossiers libres » du Cerf.

**CENTRE THÉOLOGIQUE
DE MEYLAN**

15, ch. de la Carronnerie
38240 MEYLAN Cedex. Tél. (76) 90-41-51.



Centre théologique de Meylan
15, chemin de la Carronnerie, 38240 Meylan

LES ÉDITIONS DU CERF
29, bd Latour-Maubourg, Paris
1984

L'ouvrage compte 157 pages. Il
mesure 18 cm.

Exemple n° 30 .Collectivité autonome à vocation religieuse, prise à son nom propre.

CENTRE THEOLOGIQUE DE MEYLAN (Isère).
-Guérir / Centre théologique de Meylan .
- Paris : Ed. du Cerf, 1984 .-157 p.;
18 cm



Rappel de Vedette :

T.

Le nom de la collectivité-auteur se termine par un nom de lieu, lequel ne peut être détaché pour servir de qualificatif ; car l'amputation déformerait ce nom.

Par ailleurs, on ajoute le nom du département pour une localisation plus complète (cf NF Z44-060 2.4.1)





BIBLIOGRAPHIE

- 1 - ALTHAPARRO (Bertrand), GALCERAN (Mireille). Le catalogue des publications en série ... Villeurbanne : E.N.S.B.; 1982
- 2 - ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION. Catalogue d'auteurs de d'anonymes : forme et structure des vedettes de collectivités-auteurs : NF Z44 - 06, octobre 1983
- 3 - ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION. Recueil des normes françaises de documentation. Paris : AFNOR, 1955
- 4 - Etude internationale des règles de catalogage. In : Bull. Unesco à l'int. Bibl. , 1956, n° 10, p. 127-131
- 5 - FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DES BIBLIOTHECAIRES ET DES BIBLIOTHEQUES. Forme et structure des vedettes de collectivités ... Paris : Bibliothèque nationale, 1981
- 6 - FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DES BIBLIOTHECAIRES ET DES BIBLIOTHEQUES. Names of states : an authority list of language formes for catalogue entries. London: IFLA, 1981
- 7 - HONORE (Suzanne), RUYSSSEN (Yvonne). Les collectivités-auteurs et le catalogage des publications officielles. In : Bull. Bibl. France, 1956, n° 1, p. 85 - 101
- 8 - La pratique du catalogage : recueil d'exercices ... Villeurbanne : E.N.S.B., 1980
- 9 - Règles de catalogage anglo-américaines. Montréal : Asted, 1980.

FRANCE. *Bibliothèque de Bibliologie*
diplomane de CA ... 1965